

CONSEIL SYNDICAL de l'AFP
Mairie d'ARVIEUX – le 24 Juillet 2014

Présents : Marc BLANC - Président, Bernard MEISSIMILLY – Vice-Président, Philippe CHABRAND, Christian BLANC, Colette PHILIP, Roger MARCELLIN, Raymond THOMAS, Daniel BRUNET pour l'ONF – excusés : Jean-Denis PRAT, Julie GILLET, Michel FAURE, Pierre BLANC.

Les discussions portent sur :

- La mise à disposition des cabanes pastorales par la commune selon une convention. Le conseil municipal – en réunion du 21 juillet – a convenu d'attendre un an de fonctionnement de l'AFP afin d'avoir plus de recul avant de fixer les modalités de cette mise à disposition (montant de la participation, répartition des travaux : par ex la commune garde à sa charge les gros travaux (clos et couvert) et laisse à l'AFP les frais et charges courants et petits travaux.
- Les contrats finalisés lors de la précédente réunion ont été signés par les responsables des alpages. Les chèques de caution prévus sont déposés en mairie pour les cabanes. Le nombre de bêtes est correct.
- Il convient d'élaborer le contrat avec le Groupement Pastoral Bovins (pour mémoire loyer en 2013 de 1400 €) pour les terrains : Catinat (200 ha), Jalleit (95 ha) et Furfande (500 ha) soit au total environ 800 ha, plus deux cabanes pastorales : au Fons pour Furfande et à Clos la Favière pour Catinat. Les dates retenues sont celles-ci : Furfande du 20 juin au 20 octobre, Jalleit : du 15 juin au 20 octobre, Catinat du 1^{er} Juillet au 30 septembre et Sibouïs du 30 septembre au 30 novembre.
- Monsieur le Maire, après contact avec Mr DENARIE de la DDT indique que l'AFP prime sur les baux. Les baux antérieurs à l'AFP peuvent continuer jusqu'à leur expiration mais l'AFP a le pouvoir de les casser. En principe le montant des indemnités versées aux propriétaires ne peut pas être moins avec l'AFP que précédemment avec les baux. Il faut dans tous les cas, rechercher les meilleurs arrangements possibles entre tous par la rédaction de convention avec les utilisateurs des terrains.
- S'il n'y a pas d'arrangement avec les propriétaires qui ont des baux en cours, leurs parcelles seront retirées des indemnités. Pour le moment, aucun prix n'est fixé (il a été question de montant entre 1 et 2 €).
- Il convient de rencontrer Claire pour les chèvres, aux Moulins par rapport aux baux signés avec certains propriétaires aux Maisons. (vue en fin de réunion mais elle pense que les personnes concernées doivent discuter pour les terrains en question, sans plus d'indication. Le problème aux Maisons est que sans pâturage des bêtes les terrains ne seront plus entretenus => broussailles, friches inesthétique, risques d'incendie..
- Au sujet de la demande d'autorisation de cueillette de petits fruits et plantes sauvages, le conseil syndical demande que l'intéressé fournisse un plan avec les différentes zones de cueillette selon les plantes et les périodes. Il ne faut pas que cela pénalise les propriétaires privés et résidents de la vallée. Une petite commission est constituée pour recevoir l'intéressé en réunion et restituer son projet au conseil avant décision.
- Pour les prochaines réunions, le jeudi matin ne convient pas forcément : => elles sont donc prévues plutôt le mardi à 20 h.
- Il est convenu de demander à chaque exploitant son relevé de propriétés exploitées fourni par la MSA pour établir les conventions correspondantes.
- Voir également sur quelles parcelles sont les ânes de Roger Humbert de Souliers (convention ?)